

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Séance du 09 SEPTEMBRE 2015 – Compte rendu sommaire

L'an deux mil quinze, mercredi neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Cédric CAHU, Julie PHILIPPE, Valérie VICTOIRE, Nathalie GUILBERT, Olivier CHARMARTY, Sophie DROUAIRE, Nicolas BLIN, Céline RICHARD, Hubert FOLLIOU, Serge GUILLOTIN, Nadège LEROSIER, Francis DOREY.

Procurations : néant

Absents : néant

Secrétaire de séance : Céline RICHARD

Date de convocation : 02 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

-1- LE POINT SUR LES INONDATIONS.

Mme le Maire fait un bref historique des derniers évènements.

Le 12/06/15, un orage avec pluies conséquentes a provoqué des inondations chez MetMme Guilbert et M Hardoin Rue Saint Pierre. La cour de la mairie a également été inondée.

Le 29/08/15, un orage de grêle a provoqué une inondation chez MetMme Guilbert, quelques foyers de la Rue St Pierre, des dégâts sur des voitures square des Bouvreuils, et sur une véranda Rue des Pérelles et il a été constaté beaucoup d'eau Rue de Magny, Impasse des Puits et dans la cour de la mairie.

Concernant les dégâts chez Met Mme Guilbert, les assureurs ont provoqué des expertises.

Lors de l'orage du 29/08/15, Mme Lepoultier et M Laporte ont constaté sur le terrain la situation des écoulements des eaux de pluie sur les voiries et dans le ruisseau passant derrière le jardin de MetMme Guilbert.

Mme le Maire explique que son action se décline en deux temps. Tout d'abord face à l'urgence, un devis a été signé le 01/09/15 avec l'entreprise SATER de IFS (14) pour une inspection des réseaux par caméra puis un hydrocurage desdits réseaux des secteurs Rue St pierre/Rue Genas Duhomme et Rue église/Rue de Magny/Rue de Chédeville pour un montant de 4947 € TTC. L'entreprise interviendra les 14 et 15 septembre 2015. Ensuite, un diagnostic et une réflexion plus globale doivent être menés sur cette problématique des eaux pluviales. Mme le Maire indique qu'elle a contacté d'une part la CDC Bayeux Intercom compétente en matière de lutte contre les inondations et d'autre part Calvados Ingénierie, service du Conseil Départemental du Calvados, rassemblant conseil, expertise et savoir-faire au service des collectivités locales calvadosiennes et notamment des techniciens spécialisés en ce domaine. Une réunion de travail sera organisée avec ces partenaires.

-2- REGLEMENT DE COLLECTE DU SIROM DE PORT EN BESSIN.

Le SIROM de Port-en-Bessin a adopté le 15 juin 2015 un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce règlement de collecte doit être approuvé par les conseils municipaux de chaque commune adhérente du SIROM.

M Laporte, Adjoint au maire et délégué au SIROM présente ledit règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté le 15/06/2015 par le conseil syndical du SIROM de Port-en-Bessin.

La mise en application de ce règlement ne sera effective qu'après transcription dans un arrêté municipal au titre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

Le règlement sera disponible en consultation dans chaque mairie des communes adhérentes. Un règlement de collecte simplifié est édité et pourra être distribué ou mis à disposition des usagers.

-3- SIVOM DU BESSIN EST.

Mme le Maire donne lecture des courriers et délibérations reçus de la part du président du SIVOM du Bessin Est.

Le Conseil Syndical a voté en sa séance du 10/07/2015 :

- par 10 voix pour et 7 voix contre, la dissolution du syndicat,
- par 16 voix pour et 1 abstention, la date de prise d'effet de la dissolution comme étant le 30/11/2015.
- à l'unanimité, la répartition des actifs du syndicat sur la base de l'ancienne clé de répartition,
- par 9 voix pour et 8 voix contre, l'annulation de la délibération du conseil syndical du 11/06/2015 relative au retrait de la commune de Saint VIGOR LE GRAND,
- à l'unanimité, l'annulation de la délibération du conseil syndical du 07/04/2015 relative à la nouvelle clé de répartition,
- à l'unanimité, le paiement d'heures supplémentaires à un agent du SIVOM.
- à l'unanimité, l'achat favorisé du matériel du syndicat à ses communes membres,
- à l'unanimité, la réparation de la débroussailleuse KHUN.

Le syndicat demande à chacune de ses communes membres d'entériner ses décisions par une délibération dans un délai maximum de 3 mois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, l'ensemble des décisions du conseil syndical du SIVOM du Bessin Est du 10/07/2015 exposées ci-dessus.

-4- RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU POTABLE.

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement. Ces textes prévoient également que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale soit destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ainsi, lors du conseil communautaire du 25 juin 2015 le rapport annuel de l'eau a été présenté aux membres de l'assemblée.

Mme le Maire présente le rapport aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau potable » - Année 2014.

-5- CONVENTIONS ET TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX
PAR LES ASSOCIATIONS.

-A- Mise à disposition de la salle polyvalente aux associations.

Mme le Maire présente la convention type de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations pour la saison 2015-2016.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

-1- de ne pas modifier le tarif annuel de mise à disposition de la salle polyvalente à savoir 150 € pour les associations dont le siège est situé hors Sommervieu et 50€ pour les associations dont le siège est situé à Sommervieu.

-2- autorise Mme le Maire à signer les conventions.

-B- mise à disposition du stade à l'USI BESSIN NORD.

Mme le Maire présente la convention de mise à disposition des équipements du stade à l'Union Sportive Intercommunale Bessin Nord. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour les années 2015-2016. Les dirigeants du club ont été responsabilisés sur la nécessaire bonne gestion des équipements et des consommations des fluides (eau, électricité).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-1- ACCEPTE les termes de la convention.

-2- AUTORISE Mme le Maire à la signer.

-6- LOTISSEMENT COMMUNAL LES POMMIERS.

-A- Mme le Maire présente une offre d'achat concernant la parcelle n°10 du lotissement Les Pommiers.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECIDE

-1- De vendre la parcelle n° 10 du lotissement Les Pommiers, cadastrée AB245, d'une contenance de 971 m²,
à M et Mme NABON Nicolas et Céline demeurant à Creully (14) pour un montant de 72500 € net vendeur TVA sur marge incluse.

-2- Donne toute délégation à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de l'acte notarié.

-B- Mme le Maire présente une offre d'achat concernant la parcelle n°9 du lotissement Les Pommiers.

Monsieur Bruno LAPORTE, Adjoint maire, quitte la salle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des présents,

DECIDE

-1- De vendre la parcelle n° 9 du lotissement Les Pommiers, cadastrée AB244, d'une contenance de 1048 m²,
à M et Mme LAPORTE Bruno et Magali demeurant à Sommervieu (14) pour un montant de 72700 € net vendeur TVA sur marge incluse.

-2- Donne toute délégation à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de l'acte notarié.

Monsieur Bruno LAPORTE, Adjoint maire, rejoint la salle du conseil municipal.

-7- MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SOMMERVIEU rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SOMMERVIEU estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SOMMERVIEU soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

A la majorité (11 voix pour, 4 abstentions), le Conseil Municipal de Sommervieu adopte la motion présentée ci-dessus qui sera transmise à la Sous-Préfecture de Bayeux et à l'AMF.

-8- DEMANDES DE SUBVENTIONS.

-1- Mme le Maire présente une demande de subvention de l'école de cyclisme de l'Union Cycliste Tilly Val de Seulles. Cette association a organisé le 5 septembre dernier en parallèle au forum des associations, le Challenge du Calvados des écoles de cyclisme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE par 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention, d'accorder une subvention de 100€ à l'Union Cycliste Tilly Val de Seulles.

La dépense sera imputé en section de fonctionnement du budget principal 2015 compte n° 6574.

-2- Mme le Maire présente une demande de partenariat pour le 4L Trophy Desert Adventure qui aura lieu du 18 au 28 février 2016. Ce dossier est présenté par Normand's Raid, association domiciliée à Sommervieu représentée par Thomas Briard et Paul Victoire résidant à Sommervieu.

Le 4L Trophy est un raid réservé aux étudiants âgés de 18 à 28 ans qui relieront Biarritz à Marrakech pour cette 19^{ième} édition C'est à la fois une action humanitaire pour distribuer des fournitures scolaires au Maroc en partenariat avec l'association « Enfants du désert » et un défi technique, sportif et humain.

Pour financer l'aventure, les deux étudiants vendent des emplacements sur leur voiture afin d'y apposer les logos des partenaires.

Mme le Maire indique qu'elle a contacté les enseignants de l'école de Sommervieu dont le projet pédagogique de cette année tourne autour du voyage et précise que si la commune de Sommervieu devient partenaire de cet équipage, il est convenu que les étudiants viennent présenter leur projet et leur voiture aux enfants de l'école avant le départ puis reviennent exposer les détails de leur aventure à leur retour.

Mme Valérie Victoire, conseillère municipale, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

-1- de participer au financement de ce projet à hauteur de 200€ par l'achat de deux emplacements (2*100€) à l'arrière de la voiture pour y apposer le logo de la commune.

-2- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-3- Mme le Maire présente le bulletin d'adhésion 2015 à la Fondation du Patrimoine, partenaire de la commune et de l'Association de Restauration de l'Eglise de Sommervieu depuis de nombreuses années pour des travaux de rénovation de l'église et de restauration de tableaux. Le montant annuel pour la commune de Sommervieu est de 100€ pour 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

-1- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100€ pour l'année 2015.

-2- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

-9- RAPPORTS DES COMMISSIONS.

-1- Commission culture. Le salon de peinture aura lieu les 14 et 15 novembre 2015. Vernissage samedi 14/11 à 18h.

-2- Commission Vie locale. Dans la cadre de l'opération Octobre Rose dédiée au dépistage du cancer du sein en partenariat avec l'opération MATHILDE et la Ligue contre le cancer, organisation d'une marche familiale de 5 km sur le territoire de Sommervieu dimanche 04 octobre 2015.

-3- ARES : La restauration des tableaux est terminée. Une inauguration est prévue vendredi 06/11/15 en partenariat avec la municipalité.

-10- QUESTIONS DIVERSES.

- Forum des associations du 05/09/15 : bilan positif.
- L'association SommerGeek et l'USI Bessin Nord organiseront un tournoi FIFA2016 vendredi 16/10/2015 à 20h30 à la salle polyvalente avec une console de jeux à gagner.
- Sécurisation du passage piéton rue Saint Pierre au niveau de la Grange des Fred's. M Laporte proposera des possibilités au prochain conseil.
- Eclairage public : le lampadaire de la place de l'Orangerie a été remplacé. Il est signalé des dégradations sur des foyers du parc municipal.
- date prévisionnelle du prochain conseil : jeudi 15/10/15 à 20h30.

Séance levée à 23h30.

Affiché le 11/09/2015.

Conformément au C.G.C.T.

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

